SEHY
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA HAUTE-YAMASKA

L'ÉCLAIR

VOLUME XLII
NUMÉRO 7
LE 26 MARS 2021

Résultat du vote sur l'entente locale 2

La parole aux membres : groupe Facebook *Profs en moto* 2

Rappel! Rappel! Rappel! (Demandes avant 1er avril et 1er juin) 3

Isolements dus à la COVID-19 3

L'intersyndical du 31 mars 4

La mobilisation en images 5

Résultats des votes pour la GGI

Bonjour chers membres,

Samedi dernier, j'ai publié sur la page Facebook du SEHY notre compte-rendu des résultats des d'assemblées générales des syndicats affiliés sur le mandat de grève générale illimitée. Je vous transmets l'essentiel de ce message, ici, par *l'Éclair*.

Le mandat de grève générale illimitée (GGI) a été adopté unanimement à travers la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Voici le récapitulatif des résultats.

- Le mercredi 24 février 2021,
  Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY) : POUR la GGI à 75 %;
- Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO) : POUR la GGI à 92 %;
- Le mercredi 10 mars 2021,
  Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'île (SEPÎ) : POUR la GGI à 80,84 %;
- Syndicat de l'enseignement de la région de Québec (SERQ) : POUR la GGI à 86,5 %;
- Le jeudi 11 mars 2021,
  Alliance des professeures et des professeurs de Montréal (APPM) : POUR la GGI à 87,3 %;
- Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM) : POUR la GGI à 84,79 %;
- Le lundi 15 mars 2021,
  Syndicat de l'enseignement des Seigneuries (SES) : POUR la GGI à 57 %;
- Le mardi 16 mars 2021,
  Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) : POUR la GGI à 72,4 %;
- Le jeudi 18 mars 2021,
  Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides (SEBL) : POUR la GGI à 75 %.

C'est une preuve ferme et convaincante que la majorité des membres de la FAE sont prêts et déterminés à faire ce qu'il faut pour faire comprendre au gouvernement que... Ça suffit! Tenez vos promesses, Monsieur Legault!

Merci de votre attention.

Alina Laverrière, présidente

Résultat du vote sur l'entente locale

Ce mardi 23 mars 2021, il s'est tenu une assemblée générale pour présenter et faire voter les textes de la nouvelle entente locale du SEHY. C'est à 76 % pour et 17 % contre qu'une centaine de membres se sont exprimés sur l'ensemble des nouveaux textes de l'entente locale.

Rappelons-nous qu'en début octobre 2019, Mme Sophie Veilleux, présidente du SEHY à l'époque, avait présenté et avait fait voter à majorité l'entente de principe en assemblée générale.

Depuis ce moment, avec la partie patronale, Mme Veilleux, toujours porte-parole pour le SEHY à la table de négociation, devait travailler à l'élaboration des textes qui permettraient à cette entente de principe de prendre vie. C'est avec M. Alain Bachand du CSSVDC que Mme Veilleux a pu mettre fin à l'exercice de l'écriture des textes.

Notre comité de négociation est fier du travail accompli derrière la signature et la publication de cette nouvelle entente locale. Vous savez, il faut toujours garder en tête que, dans une négociation, il est impossible d'obtenir que des gains. Ce ne serait pas une négociation dans ce cas. Gardez en tête, comme je tâcherai de le faire aussi, que cette fois-ci, par exemple, nos profs à statut précaire, nos profs voulant de la stabilité dans leur école au primaire et nos profs du Pénitencier ont reçu de nettes améliorations. Il est vrai que certains autres auront reçu moins, car ce sont des gains laissés à la partie patronale. Résolvons-nous à accepter qu'il soit impossible d'avoir le beurre et l'argent du beurre.

Merci, et fières salutations syndicales!

Alina Laverrière, présidente

La parole aux membres

Cet espace vous est réservé :
faites-nous parvenir vos textes d'opinion
à marieevepicard@sehy.qc.ca.

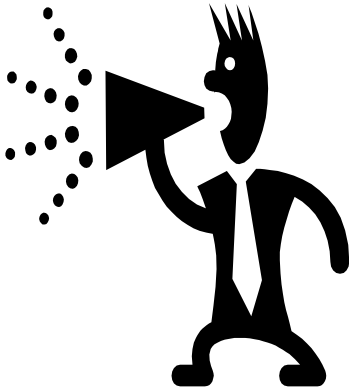

Hey, « enseignants du SEHY », bientôt les vacances!
Tu as une moto, tu roules souvent seul l'été parce que tes amis travaillent?

J'ai créé un groupe de moto (FB) pour nous, les profs!

« Profs en moto » sur Facebook : https://www.facebook.com/groups/409684969869609

Marc-André Lalonde, premier vice-président

Rappel! Rappel! Rappel!

Demandes à faire avant le 1er avril

Je vous rappelle que vous avez jusqu'au 1er avril pour effectuer les demandes suivantes :

- Les changements de champ ou d'école;
- Les congés sans traitement à temps partiel (temps partagé ou allègement);
- Les congés sans traitement à temps plein (permanents) et demandes de non-disponibilité (précaires);
- Les congés sabbatiques à traitement différé;
- La retraite progressive;
- Les demandes de reclassement (reconnaissance des années d'expérience).

Je tiens à vous préciser que, dans l'éventualité où vous hésitez à compléter une demande de changement de champ ou d'école, vous pouvez tout de même remplir le formulaire, et rien ne vous engage à honorer cette demande lors des séances d'affectations qui ont lieu en juin. Mieux vaut mettre toutes les chances de votre côté! On ne sait pas ce qui peut survenir entre le 1er avril, date limite pour soumettre votre demande, et la fin de l'année scolaire qui pourrait vous amener à changer de champ ou d'école. Je vous rappelle également que vous avez jusqu'au 20 juin pour annuler toute demande de congé sans traitement.

Demande à faire avant le 1er juin

- La retraite (si vous prévoyez ne pas enseigner l'année scolaire suivante).

Vous devez effectuer vos demandes auprès du Service des ressources humaines du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC). Les formulaires sont disponibles sur le site Web du SEHY.

Marie-France Lemieux, enseignante libérée pour le SEHY

Isolements dus à la COVID-19

Il y a quelques semaines (décembre 2020), une situation inquiétante m'a été soumise. En janvier 2021, une nouvelle personne connaissait ce même contexte. Il est donc nécessaire de faire appel à tous nos membres afin de vérifier si nous avons des cas similaires.

En début février 2021, lors d'une rencontre du Conseil des délégués, j'ai demandé aussi à nos délégués de passer le mot auprès de leurs collègues; **de nous interpeler directement s'ils ont subi des coupures de salaires ou des prélèvements de congés de maladie avec responsabilité familiale pour cause d'isolement forcé relative à la COVID-19.**

Quelques semaines après cette rencontre, la Santé publique de l'Estrie a changé son application. C'est un heureux hasard. Si vous êtes apte à travailler, vous devez faire du téléenseignement à votre groupe qui se trouvera toujours en classe. Une autre personne (ce peut être n'importe qui) assumera la discipline et la surveillance. C'est un étrange adon qu'à l'automne, on coupait dans votre banque de congés, mais que, maintenant que le CSSVDC peine à trouver des personnes remplaçantes, on ne coupe soudainement plus. Vous ne trouvez pas cela litigieux?

Ici, si vous m'interpelez directement, il se peut qu je vous nomme que nous avons excédé le délai de prescription de 90 jours pour le dépôt d'un grief. Toutefois, je crois pouvoir aisément traiter toutes situations de coupures de congés de maladie depuis le début janvier. Il est temps de bouger si vous avez vécu une telle situation.

Merci de votre attention. Au plaisir!

Alina Laverrière, présidente

L'intersyndical du 31 mars

Le mercredi 31 mars prochain marquera le premier anniversaire de l'échéance des conventions collectives de plus de 500 000 travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic du Québec, dont nous, les enseignantes et enseignants membres de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

Les huit organisations syndicales (APTS, CSN, CSQ, FAE, FIQ, FTQ, SFPQ, SPGQ) du secteur public ont choisi de coordonner leurs efforts pour souligner ce triste anniversaire. Au niveau local, le SEHY a collaboré avec le SPPERY, le syndicat des concierges (CSN), le syndicat du personnel de soutien (CSN) et le syndicat du personnel scolaire du Val-des-Cerfs, ainsi que le Front commun intersyndical de l'Estrie et QPAT/ATA d'Eastern Townships.

Vous recevrez, dans votre boîte de courriel personnelle, les actions à prendre pour cette journée, le vendredi 26 mars, et des détails supplémentaires, le 31 mars au matin. N'hésitez pas non plus à vous faire entendre et voir en photo ou en vidéo sur les médias sociaux, le 31 mars en utilisant le mot-clic #onsonnelalarme. Vous pouvez aussi envoyer vos photos et images à partager sur la page Facebook du SEHY à roxannecharlebois@sehy.qc.ca, ou directement par message privé sur Facebook.

Roxanne Charlebois, trésorière

Manifestation 17 février 2021 à Granby

L'équipe de profs de l'école Saint-Joseph de Notre-Dame-de-Stanbridge à l'œuvre

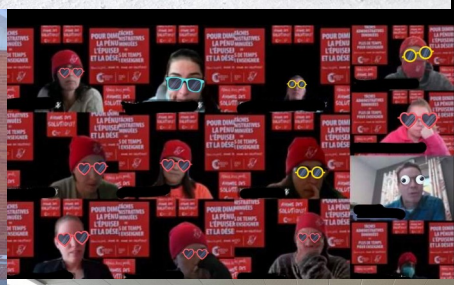

Moisson-d'Or a fait écourter une réunion avec son affichage coloré!

Bel affichage de l'école Sutton

Pour nous joindre

Présidente—Alina Laverrière : alinalaverriere@sehy.qc.ca

Deuxième vice-présidente—Julie Lareau: julielareau@sehy.qc.ca

Trésorière—Roxanne Charlebois : roxannecharlebois@sehy.qc.ca

Enseignante libérée—Marie-France Lemieux : mariefrancelemieux@sehy.qc.ca

Le Secrétariat : de 8 h 45 à 16 h 15 (en télétravail)

Suivez-nous sur Facebook!

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA HAUTE-YAMASKA

Téléphone : 450-375-3521
Télécopieur : 450-375-0407
Site Web du SEHY : www.sehy.qc.ca

Dates à retenir

Conseil d'administration :

- **12 avril 2021, en visioconférence.**

Conseil fédératif :

- **8 et 9 avril 2021, en visioconférence;**
- **5, 6 et 7 mai 2021, en visioconférence.**

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions et vos commentaires à marieevepicard@sehy.qc.ca.

Soyez à l'affût de toutes les nouveautés sur le site du SEHY!

Correction et mise en page par Marie-Ève Picard